

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APELP  
tenue au restaurant *La Maison bleue*, 2441 ch. des Iles, Entrelacs  
le samedi 4 août 2012, à 9h**

**1- Constatation du quorum**

À 9 h 05, 25 personnes sont présentes, le quorum est constaté. Daniel Jaros déclare l'Assemblée générale annuelle ouverte.

**2- Nomination d'un Président d'assemblée**

Daniel Jaros propose Pierre Lacombe comme Président d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

**3- Nomination d'un Secrétaire d'assemblée**

Normand Tessier se propose comme Secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

**4- Adoption de l'ordre du jour**

François Linteau propose, Mme Hammovitch appuie l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

**5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2011**

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 août 2011 est faite par Daniel Jaros. Au point 15, on demande de remplacer "cotisation annuelle 2011" par 2012. Madame Gisèle Barbeau propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2011, appuyé par Monsieur André Baril. Adopté à l'unanimité.

**VISITE-ÉCLAIR**

Pendant la lecture du procès-verbal, Monsieur Normand Kanemy de l'ADLIE nous fait une visite rapide pour nous informer des 4 points suivants: 1) l'Association du lac Lafontaine souhaite que la municipalité adopte une résolution pour interdire les embarcations motorisées sur les petits lacs d'Entrelacs et demande à l'APELP d'appuyer ce projet; 2) puisque la municipalité a fait des investissements importants dans les Boucles d'Entrelacs, il serait souhaitable que le lac Patrick participe à ce projet en ouvrant un ou des sentier(s) pour rejoindre les sentiers existants; 3) l'ADLIE entend proposer à la

municipalité un projet de règlementation afin d'interdire la subdivision des lots riverains en lots de moins de 50 mètres de front riverain; 4) il serait souhaitable que l'APELP appuie les démarches des autres associations de lac et que toutes les associations puissent s'entraider.

## **6- Lecture et adoption du rapport d'activités du Conseil d'administration 2011-2012**

Monsieur Daniel Jaros, président de l'APELP, fait lecture du rapport d'activités 2011-2012 du Conseil d'administration. Document en annexe.

L'Assemblée générale 2011 avait décidé de treize (13) priorités pour l'année. La majorité des mandats ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Monsieur Sylvain Breton, maire d'Entrelacs, réagit au rapport d'activités en précisant les points suivants: 1) il faudrait faire un relevé exhaustif de tous les ponceaux autour du lac et il s'engage à fournir ce relevé cet automne; 2) il y aura une modification importante à faire au barrage pour qu'il soit en mesure de recevoir de fortes crues des eaux et la municipalité tente d'impliquer le ministère de l'Environnement dans les études d'impact et dans les travaux de modification; 3) il n'y a pas de règlements municipaux au sujet des feux d'artifice mais, dans ses communications, la municipalité en appelle à la prudence par temps sec et au respect des propriétés voisines; 4) il fera le point sur les projets de développements au moment prévu à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Monsieur Roy propose, Monsieur Charbonneau appuie, l'adoption du rapport d'activités du Conseil d'administration 2011-2012. Adopté à l'unanimité

## **7- Adoption des états financiers 2011-2012**

Monsieur Pierre Lacombe dépose et commente le Rapport des états financiers 2011-2012. Un membre demande si les contributions à l'ensemencement sont entièrement consacrées à l'ensemencement. Monsieur Michel Lamarre explique que les contributions à l'ensemencement font l'objet de compilations distinctes des cotisations annuelles et que les surplus éventuels sont investis dans l'ensemencement de l'année suivante. Monsieur Normand Tessier ajoute que la commande d'ensemencement est ajustée chaque année en fonction des sommes disponibles dans le fonds d'ensemencement et qu'il n'y a pas de transfert de fonds entre l'ensemencement et la cotisation. Monsieur Michel Lamarre propose de faire un tableau des contributions à l'ensemencement aux prochains états financiers. Monsieur Breton propose, Monsieur Jacques Cloutier appuie, l'adoption des États financiers 2011-2012 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.  
Document en annexe.

## **8- Analyse de l'eau du lac en août 2011**

Monsieur Michel Lamarre tente d'accéder au site internet de l'APELP pour nous présenter l'analyse de l'eau du lac effectuée en 2011.

NOTE: Devant la difficulté à établir une connection internet, nous passons au point 11 de l'ordre du jour avant de revenir aux points 8, 9 et 10.

Le 7 août 2011, l'eau du lac a été analysé à 13 endroits stratégiques autour du lac et de la rivière Jean-Venne. Les résultats de l'analyse affichés sur le site de l'APELP sont passés en revue et commentés par Monsieur Lamarre. Les coliformes sont particulièrement bas en raison du peu de pluie dans les jours précédant les prélèvements. Les lectures du disque Secchi – visibilité du lac - seront ajoutées sous peu.

Pour l'analyse de l'eau du robinet, les bouteilles de prélèvement sont disponibles à l'Assemblée et seront ramassées le lendemain chez Monsieur Linteau, 790 rues des Tourterelles.

## **9 - Campagne d'ensemencement 2012**

Sur le site internet de l'APELP, Monsieur Normand Tessier nous présente le rapport de la dernière campagne d'ensemencement. Une question est posée au sujet de l'ensemencement de truites grises. Monsieur Tessier explique que le lac n'est pas admissible à la subvention du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune en raison du fait qu'il est entièrement privé (sans accès public). Un membre demande de ne plus annoncer le lieu et la date de l'ensemencement pour éviter la surpêche. Monsieur Tessier indique que, selon les experts, la truite ensemencée a peu de chance de se reproduire et qu'elle doit être pêchée. Il est aussi proposé de faire l'ensemencement un dimanche alors que les gens quittent pour les truites aient le temps de se disperser dans le lac.

## **10 - Présentation des mises à jour du site web de l'APELP**

Monsieur Michel Lamarre présente les mises à jour du site internet de l'APELP. Plusieurs ajouts ont été faits en cours d'année et de nombreux documents y sont maintenant accessibles aux membres.

Monsieur Koch, éditeur du Miroir d'Entrelacs, nous propose de lier notre site à celui du Miroir. Un membre fait remarquer que le Miroir est un site particulièrement politisé. Le prochain CA devra analyser la pertinence du lien proposé par Monsieur Koch.

## **11-Modifications aux statuts et règlements**

Comme mentionné à l'avis de convocation, les membres sont appelés à voter sur la modification suivante au libellé de l'article 4.6 des statuts et règlements de l'Association au sujet du droit de parole et du droit de vote. L'amendement proposé: *c) seuls les*

*résidents payant un compte de taxe et membre en règle de l'Association ont droit de vote à l'assemblée générale à raison d'un vote par compte de taxe; les votes par procuration écrite, reçue par le secrétaire avant le début de l'assemblée, sont valides;*

Monsieur Jaros explique que la copropriété de terrains et de maisons entre plusieurs propriétaires est une réalité récente, que l'ancien libellé ne tenait pas compte de cette éventualité, et que l'amendement proposé veut tenir compte de cette nouvelle réalité en rétablissant une égalité de pouvoir entre les propriétés.

Un membre propose de permettre à tous les membres d'une même famille de se procurer une carte de membre de l'Association; s'ensuit une discussion sur le pouvoir de vote des familles plus nombreuses et sur différentes options de membership. Le vote est demandé sur l'amendement proposé: 17 personnes sont en faveur, 5 sont contre et 3 personnes s'abstiennent. L'amendement est adopté à la majorité.

## **12 - Varia**

3 points ont été ajoutés à l'ordre du jour par l'Assemblée

### 12 - 1 Capacité portante du lac

Monsieur Stéphane Riopel a fait une étude de la capacité portante du lac, mais il n'est pas présent pour en faire le sommaire. Le président propose de publier ce sommaire dans le prochain Bulletin de liaison. Les deux principales conclusions de cette étude sont que 1) le lac n'a pas atteint son point de saturation en terme de nombres d'embarcations et que 2) la marge restante avant la saturation ne permet pas d'autoriser un accès public au lac et le lac doit rester un lac privé. Un membre propose de faire une demande formelle au Conseil municipal pour ne jamais favoriser une descente publique au lac Patrick. Monsieur Tessier rappelle l'obligation de faire laver toute embarcation avant de la mettre à l'eau. Monsieur Koch nous invite à la prudence dans le nombre d'embarcations. Monsieur Lamarre indique qu'un inventaire des embarcations est en cours de réalisation. Un membre s'enquiert des limitations de puissance de moteur. Monsieur Breton répond que c'est la vitesse des embarcations qui est réglementée et que ce sont des lois fédérales qui régissent les plans d'eau.

### 12 - 2 Installations septiques

Monsieur François Linteau, qui a proposé un projet de mesure des boues de fosses septiques à la municipalité, nous informe que la municipalité de St-Alphonse-de-Rodrigues a adopté un règlement par lequel les entrepreneurs faisant la vidange des fosses septiques doivent faire un rapport d'inspection desdites fosses. Par ce règlement, les citoyens peuvent choisir de continuer de faire faire la vidange aux deux ans ou aux quatre ans, selon l'utilisation, ou de demander qu'un inspecteur vienne faire la mesure des boues. Il invite la municipalité à suivre cette voie.

### 12 - 3 Locations de chalets

Un membre s'inquiète des chalets offerts en location à court terme et qui sont souvent habités en surcapacité. Monsieur Breton rappelle que cette pratique est encadrée par des

règlements municipaux et invite les gens à téléphoner à la municipalité pour dénoncer un propriétaire qui ne respecterait pas les règlements. Les membres s'inquiètent aussi de la mise à l'eau des embarcations des locataires et des fêtes bruyantes accompagnées de feux d'artifice qui se répètent de semaine en semaine, au gré des changements de locataires.

### **13 - Détermination des priorités pour 2012-2013**

Suite à des échanges entre les membres, ceux-ci suggèrent les priorités suivantes :

- 1- Poursuivre l'analyse sur la capacité portante du lac
- 2- Poursuivre la surveillance des deux projets immobiliers Camp Le Nordet et Vella Champêtre.
- 3- Poursuivre la surveillance des coliformes de la rivière Jean-Venne, la surveillance la qualité des installations septiques le long de cette rivière et l'élaboration d'un plan d'actions concertées vouées à la protection de la qualité de l'eau de la rivière
- 4- Promouvoir le rétablissement du Comité Consultatif en Environnement
- 5- Poursuivre l'analyse du rapport d'études suite aux inondations
- 6- Poursuivre les études sur l'ensablement et la sédimentation
- 7- Poursuivre la proposition sur le mesurage des boues
- 8- Poursuivre la publication du *Bulletin de liaison*
- 9- Poursuivre l'ensemencement de truites mouchetées
- 10- Poursuivre l'analyse de l'eau du lac et le service de l'analyse de l'eau du robinet

Monsieur Sylvain Breton, maire d'Entrelacs, poursuit ses explications amorcées au point 6 (rapport d'activités) et fait le point sur les projets de développement immobiliers du lac Patrick. En ce qui concerne le projet du Camp Le Nordet, il précise qu'un litige important oppose le propriétaire actuel du site et les anciens propriétaires au sujet de certaines clauses des contrats qui n'auraient pas été respectées. Ce litige pourrait prendre des années avant de connaître un dénouement et on ne s'attend pas à voir une quelconque activité dans ce projet avant la résolution du litige. Il revient également sur l'intervention de Monsieur Kanemy en précisant que la réglementation municipale actuelle contrôle le lotissement des propriétés riveraines à une largeur minimale de 50 mètres, mais que certains propriétaires de parties de lot non-cadastrées subdivisent certains lots et les vendent sur description technique par voie de contrat (et non par voie de lotissement) et que ces subdivisions doivent être liées avec un lot en ceinture enregistré sous un autre

matricule. En ce qui concerne le projet Vella Champêtre, le maire Breton précise qu'en offrant une "descente de bateaux", le promoteur entend des canots et des chaloupes et que le promoteur n'entend pas retirer son offre de "descente de bateaux" de son site internet.

#### **14- Détermination du montant de cotisation annuelle pour l'année 2012-2013**

Monsieur Linteau propose, Madame Barbeau appuie, que la cotisation annuelle pour 2012-2013 soit maintenue à 25 \$. Adopté à l'unanimité.

#### **15- Élection du Conseil d'administration 2012-2013**

Madame Carole Beaudoin et Monsieur Michel Béland, tous deux absents lors de l'Assemblée, mais qui avaient préalablement confirmé leur candidature, ainsi que Messieurs Jacques Léonard, Michel Lamarre, Normand Tessier, Pierre Lacombe sont élus par acclamation. Madame Hilda Bleyer s'ajoute par la suite.

Une motion de félicitations est adressée aux membres du CA pour le travail accompli au cours de la dernière année.

#### **16- Levée de l'Assemblée**

À 12 h 00, l'Assemblée est levée.